vous informer sur votre retraite



WWW.REUNICA.COM

RÉUNICA devient AG2R LA MONDIALE

RÉPARTITION : UNE RETRAITE SOLIDAIRE ENTRE GÉNÉRATIONS

Notre système de retraite repose sur la répartition : les cotisations prélevées sur les salaires de tous les actifs financent les pensions des retraités. Elles permettent aussi, à chaque salarié du secteur privé, de se constituer des « droits » à la retraite.

Ces droits permettent à terme de bénéficier :

- **d'une retraite dite de base**. Deux actifs sur trois sont actuellement affiliés au régime général de la Sécurité sociale ou à la Mutualité sociale agricole.
- **d'une retraite dite complémentaire**. Celle-ci est gérée par une institution Arrco pour les emplois des salariés et, en plus, par une institution Agirc pour les emplois de cadres.



4,78 M
d'actifs cotisants

1,7 M
de retraités

mode d'emploi

IDENTIFIER LES ÉTAPES DE CALCUL DE LA RETRAITE

Du premier bulletin de salaire au moment du départ en retraite, vous avez accès régulièrement à une information précise. Nous vous y engageons.

1_ JE TRAVAILLE, JE COTISE

- salariés et employeurs cotisent conjointement et obligatoirement
- salaire et statut (cadre ou non) déterminent le taux de cotisation
- l'Urssaf prélève les cotisations de la retraite de base ; les organismes de protection sociale, celles de la retraite complémentaire

2_J'ACQUIERS DES DROITS

- trimestres et points se cumulent, même en cas de changement de statut, de métier, d'institutions de retraite
- certaines périodes non travaillées (maternité, chômage…) permettent aussi, sous certaines conditions, d'obtenir des droits
- Relevé de situation individuelle (RIS) et Estimation indicative globale (EIG) m'informent des droits acquis

3_ JE BÉNÉFICIE DE MA RETRAITE

- retraite de base (trimestres) + retraite complémentaire (points) = retraite globale
- salaires, durée d'activité et âge de départ conditionnent le montant de la retraite globale
- la retraite de base dépend des 25 meilleures années travaillées
- la retraite complémentaire dépend du nombre de points et de leur valeur en vigueur ; **elle est versée au début de chaque mois.**

35 ans

S'INITIER AU PARCOURS RETRAITE

Contrairement à une idée reçue, il n'y a pas d'âge pour s'intéresser de près à ses (futurs) droits à la retraite, le plus tôt étant évidemment... le mieux! Car être sensibilisé dès le début de sa carrière professionnelle, au langage et au fonctionnement du système des retraites, permet de mieux en appréhender les enjeux. Concrètement, vous avez la possibilité :

- **d'accéder à une information préalable indispensable** sur les règles d'acquisition des droits à la retraite, l'impact des changements de situation professionnelle, des événements de la vie, etc.
- **de connaître vos droits**



acquis dans les différents régimes de retraite obligatoires (salarié et non-salarié), de base comme complémentaire(s), auprès desquels vous avez été affilié. Ces droits sont rassemblés dans un document appelé Relevé de situation individuelle (RIS). Il vous est envoyé dès 35 ans, puis régulièrement tous les 5 ans, sans démarche de votre part.



LES BONS RÉFLEXES

- **archiver chaque bulletin de paye dans votre coffre-fort numérique Digiposte, pour pouvoir, le cas échéant, reconstituer sans erreur votre parcours professionnel.**
- **se créer un compte sécurisé (Espace Client Particuliers du site Internet reunica.com), pour consulter, à tout moment, son RIS dématérialisé.**

45 ans

ÊTRE INFORMÉ POUR BIEN COMPRENDRE

À mi-chemin ou presque de votre parcours professionnel, c'est le moment de se « poser » et de faire un vrai premier bilan avec un expert retraite sur les droits acquis au cours de votre carrière : trimestres validés et points de retraite complémentaire notamment mais aussi, bien sûr, sur ceux restant à acquérir.
Dans cette perspective, nous vous proposons un Entretien d'information retraite (EIR), sur rendez-vous (par téléphone ou en face à face, à votre convenance). Gratuit, ce point d'étape porte sur :

- les droits constitués, tous régimes de retraite obligatoire confondus : régime de base et (différents) régimes complémentaires
- les perspectives d'évolution de ces droits, selon différents scénarios (changement d'employeur, d'activité, de statut professionnel, stabilité ou progression du salaire...) et leur traduction en montant de retraite actuel
- la prise en compte d'événements de vie : maternité, enfants, périodes chômées, temps partiel, incapacité de travail, etc.
- les solutions à envisager pour améliorer ce futur revenu de retraité(e)



LES BONS RÉFLEXES

- **solliciter un EIR avant même qu'il vous soit proposé (par téléphone au 01 41 05 25 25 ou par mail : entretienretraite@ag2rlamondiale.fr).**
- **valider avec nos conseiller les informations contenues dans le RIS le plus récent dont vous disposez ou dans le RIS en ligne que vous aurez édité.**

55 ans

OPTIMISER LA FIN DE SA CARRIÈRE

Obtenir une estimation de ses revenus une fois à la retraite est une information décisive pour disposer d'une réelle visibilité mais aussi et surtout pour envisager des solutions d'optimisation.
L'année de vos 55 ans, puis tous les 5 ans jusqu'au départ en retraite, nous vous adressons une Estimation indicative globale (EIG). Elle vous indique :

- l'âge et la date requis pour une retraite à taux plein
- les montants estimatifs de vos retraites (régimes de base et complémentaires) selon différentes hypothèses.

Cette estimation tient compte de paramètres personnels dont nous avons connaissance : nombre d'enfants, stages, périodes travaillées ou au contraire chômées, handicap, etc.





LES BONS RÉFLEXES

- **solliciter un conseiller pour décrypter précisément les données fournies, surtout lorsqu'il y a cumul de statuts professionnels (salarié, indépendant...)**
- **mettre en parallèle son RIS et son EIG pour vérifier leurs informations, et le cas échéant, produire les justificatifs manquants.**

S'ORGANISER POUR VIVRE PLEINEMENT

À vous de choisir la date de votre départ en retraite et d'en formaliser la demande. À vous également d'entamer environ six mois auparavant, les démarches auprès des régimes de base et des régimes complémentaire(s) auxquels vous avez été affilié.

Pour éviter toute rupture de revenus, nos conseillers peuvent vous accompagner dans vos démarches, sur simple demande.

Le saviez-vous?

- L'**âge légal de départ en retraite** est l'âge à partir duquel il est possible de demander le versement de sa retraite (sauf départs anticipés, sous certaines conditions). Selon l'année de naissance, il s'étend actuellement de 60 ans + 4 mois à 62 ans.
- On parle de **liquidation** lorsqu'il y a demande de paiement des droits à retraite.
- Le **taux plein** correspond au taux maximum de calcul d'une retraite, dès lors qu'une personne justifie d'une certaine durée d'assurance, tous régimes confondus. Ce taux plein est également appliqué au delà d'un certain âge (65 ans minimum pour les salariés du privé).



LES BONS RÉFLEXES

- **recenser les justificatifs de toutes les périodes travaillées**
- **réunir les attestations des périodes non travaillées (service militaire, études, expatriation, indemnités maladie...) ou chômées**
- **vérifier la cohérence entre le relevé de carrière et ces différentes périodes de vie**
- **se rapprocher des employeurs (s'ils existent toujours...) ou des organismes susceptibles de produire des justificatifs manquants.**

ÊTRE SENSIBILISÉ : UNE RÉELLE OPPORTUNITÉ

Préparer le moment et la façon dont on quitte l'environnement professionnel, c'est important. Pour appréhender sereinement cette phase de transition, nous proposons le Pass' Réunica Optimisation.

Ce séminaire gratuit vous permet de bénéficier, par groupe de 20 personnes maximum, des conseils de nos experts. L'objectif est de vous fournir en une demi-journée, les clés pour anticiper et aborder cette nouvelle étape avec sérénité. Au cours du séminaire, plusieurs thèmes sont abordés :

- le fonctionnement et l'articulation des régimes de retraite
- les solutions personnalisées pour optimiser votre retraite
- les démarches à accomplir
- le patrimoine et les meilleures solutions pour anticiper l'avenir
- les conseils pratiques pour préserver sa santé et son capital bien-être

À noter : nous proposons également à nos clients, jeunes retraités, le Pass'Réunica Horizon. Ce séminaire gratuit donne l'occasion aux participants de faire un 1er bilan en matière de retraite tout en recueillant de nombreux conseils pour consolider leur projet de vie.

Vous souhaitez des renseignements complémentaires ?
Contact : passreunica-optimisation@ag2rlamondiale.fr

Plus d'1 actif sur 2
sollicite aujourd'hui un accompagnement expert *

*(édition 2012 du baromètre Deloitte « Les Français et la préparation de la retraite », réalisé auprès de 4000 Français de 25 ans et plus).

PRENDRE LA MESURE DES REVENUS FUTURS

La complexité des carrières, des salaires, des bases de cotisations, l'évolution de la réglementation, et donc celle des conditions d'âge et de durée pour obtenir ce que l'on appelle une retraite à « taux plein », ne permettent pas de préjuger soi-même du montant de ses futurs revenus. Sauf à se servir d'outils spécifiques et facilement accessibles.



M@rel : une première simulation

Les salariés, mais aussi les artisans, les commerçants, les travailleurs indépendants ou encore les fonctionnaires peuvent utiliser ce simulateur en ligne pour appréhender différents paramètres : âge prévisionnel de retraite à taux plein, montant estimé, etc.
Accessible sur : www.reunica.com ou sur www.marel.fr.

CHOISIR DE SE FAIRE ACCOMPAGNER

Il n'est jamais trop tôt, ni trop tard pour entrevoir les options permettant de préparer son départ à la retraite, notamment celles qui permettent de la compléter, le moment venu.

C'est pourquoi, tout au long de votre carrière professionnelle, quels que soient votre âge et votre durée d'affiliation, nos conseillers se tiennent à votre disposition pour vous guider et vous informer sur :

- **les supports de retraite supplémentaire** qui peuvent vous être proposés : placements individuels dédiés au versement d'un complément de revenus qui viendra s'ajouter à votre pension de retraite, placements collectifs d'épargne retraite, accessibles dans le cadre de votre entreprise.

- **le dispositif de retraite progressive**, permettant aux salariés, sous certaines conditions, de continuer à exercer une activité professionnelle, mais à temps partiel, tout en percevant, en contrepartie, une fraction de leur retraite du régime général et du régime complémentaire.

- **la possibilité de mobiliser les droits éventuellement acquis** sur un compte épargne temps pour diminuer son activité professionnelle sans incidence sur les salaires perçus.



- **le dispositif permettant aux personnes retraitées cette fois, de cumuler emploi et retraite**, sous certaines conditions, quel que soit le (futur) mode professionnel envisagé : poursuite ou reprise d’une activité salariée ou non.

- **l’opportunité de compléter sa carrière par un rachat de trimestres et/ou de points** pour augmenter sa durée d’assurance auprès des différents régimes, donc majorer le montant de la retraite.

- **la possibilité, pour les salariés à temps partiel, de surcotiser** (régime de base et complémentaire), en accord avec leur employeur. Cette option permet d’engranger un nombre de points identique à celui d’un emploi à temps plein.

engagements solidaires

BÉNÉFICIER D'UN SERVICE PERFORMANT

Nous vous y engageons :

ÊTRE PROCHE DE VOUS

- du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30, au 01 41 05 25 25 (n° non surtaxé)
- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sans rendez-vous, (liste de nos autres points d'accueil sur reunica.com)
- à tout moment, via un formulaire de contact (sur reunica.com)

FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

- retraite versée dans la continuité de vos revenus d'activité
- réponse à une demande d'information par mail en 48 heures, par courrier en 15 jours
- accompagnement du conjoint pour une demande de réversion
- un service de proximité national pour vous informer sur votre retraite : les conseillers CICAS (Centre d'information conseil et accueil des salariés) sont à votre disposition au 0820 200 189 (0,09€ TTC la minute à partir d'un poste fixe, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18 heures)

Communication - Ref : 12333 - Février 2015 - Intensité/PAO/PC : 0815 - Crédit photos: Fotolia - GIE AG2R REUNICA, membre du groupe AG2R LA MONDIALE- GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'unions de mutuelles et de société d'assurances – Siège social : 104 – 110 boulevard Haussmann, 75008 Paris – 801 947 052 RCS Paris – www.ag2rlamondiale.fr Téléphone : 01 41 05 25 25.

Siège social : GIE AG2R REUNICA
104 -110 boulevard Haussmann,
75008 Paris - Tél. : 01 41 05 25 25

RÉUNICA devient AG2R LA MONDIALE